

Signature de constats de conversion en euros

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1 - Opérations de couverture de risque de taux

Pendant la période transitoire précédant l'introduction de l'euro, avant le 31 décembre 2001, la conversion en unité euro des contrats portant couverture de risque de taux en cours d'exécution initialement libellés en unité franc, à échéance au-delà du 1^{er} janvier 2002, peut être effectuée par les signataires, au moyen d'un constat de conversion.

La Ville de Besançon souhaite appliquer ces dispositions en conformité avec la réglementation communautaire, et notamment :

- le Traité sur l'Union Européenne,
- le Règlement (CE) n° 1103/97 du Conseil de l'Union Européenne du 17 juin 1997 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro,
- le Règlement (CE) n° 974/98 du Conseil de l'Union Européenne du 3 mai 1998 concernant l'introduction de l'euro,
- le Règlement (CE) n° 2866/98 du Conseil de l'Union Européenne du 31 décembre 1998 arrêtant les taux de conversion au 1^{er} janvier 1999.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver la conversion en euros des contrats portant couverture de risque de taux dont la liste est annexée ci-après, l'unité franc étant convertie en unité euro. Cette liste comporte, d'une part, les indications nécessaires à l'identification des opérations de couverture concernées (établissement contrepartie, numéro du contrat, objet, durée ...) et, d'autre part, l'indication des montants des notionnels de référence exprimés en unité franc et en unité euro.

2 - Marchés publics et contrats de délégation de service public

A partir du 1^{er} janvier 2002, les paiements seront faits et les mandats exprimés en Euros. Les factures ou projets de décompte établis à partir de cette date devront être exprimés en Euros sur la base du marché.

Certains de nos marchés et contrats de délégation de service public actuellement en cours de réalisation et dont le délai d'exécution dépasse le 31 décembre 2001, ont été conclus dans l'unité monétaire Franc.

De même, d'autres conclus également en Francs avec un délai d'exécution n'excédant pas le 31 décembre 2001, feront l'objet d'au moins un paiement à compter du 1^{er} janvier 2002.

Pour tous ces contrats, il importe de prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir procéder aux paiements en unité Euro dans les délais contractuels.

Il convient, en conséquence, de convertir en unité Euro ces contrats en cours d'exécution initialement libellés en unité Franc et dont au moins un paiement sera effectué après le 31 décembre 2001.

Cette conversion doit être opérée en conformité avec la réglementation communautaire comme il est précisé plus haut.

Ce changement d'unité monétaire Franc-Euro fera l'objet, pour chaque contrat concerné, d'un document contractuel appelé constat de conversion.

Le constat de conversion ne comprend aucune autre disposition contractuelle.

Le Conseil Municipal est invité à décider de convertir en unité Euro tous les marchés et contrats de délégation de service public en cours d'exécution initialement libellés en unité Franc et dont au moins un paiement sera effectué après le 31 décembre 2001.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ces dispositions et à autoriser M. le Maire à signer, pour chacun des marchés et contrats concernés, le constat de conversion.

Liste des contrats portant couverture de risque de taux conclus depuis 1999 et à échéance après le 1er janvier 2002

Référence du contrat	Nature du contrat	Organisme contractant	Date de conclusion du SWAP	Durée du contrat	Date de commencement du contrat	Date d'échéance finale	Montant du notionnel de référence		Montant du notionnel couvert au 31/12/2001	
							F	€	F	€
59494M	SWAP	CDC Marchés	12/10/1999	5 ans	01/04/2000	01/04/2005	12 000 000	1 829 388,21	11 000 000	1 676 939,19
CBN-304308	SWAP	Société Générale	18/01/2001	4 ans	01/04/2001	01/04/2005	11 000 000	1 676 939,19	11 000 000	1 676 939,19
181518/ 244454	CAP	Crédit Agricole Indosuez	02/05/2000	1 an	01/01/2001	02/01/2002	40 000 000	6 097 960,69	0	0

«**M. LE MAIRE** : Madame CASENOVE, vous vous abstenez ? Vous êtes toujours aussi allergique à l'euro ? Je vais vous poser une question, comment allez-vous faire pour payer ?

Mme Claire CASENOVE : Je ne sais pas.

M. LE MAIRE : Vous allez devoir troquer alors car il ne va plus y avoir de franc, ça va être un déchirement pour vous !

Mme Claire CASENOVE : On ne sait jamais !

Mme Marie-Guite DUFAY : Je profite de ce point pour dire que la Ville de Besançon vient de se faire décerner une Marianne d'Or pour les actions engagées pour sensibiliser à l'euro des publics particulièrement sensibles dans nos quartiers, en situation de fragilité, et les personnes âgées, à partir des centres sociaux dans les quartiers. Donc c'est une Marianne d'Or qui va être décernée à la Ville de Besançon et remise au Maire je crois le 15 octobre.

M. LE MAIRE : Vraiment, je suis navré, encore un bon classement ! (rires) et je tiens à souligner deux choses, premièrement que la Ville de Besançon s'est beaucoup investie, le Directeur Général mais aussi il faut le dire spécialement Daniel PENGREC'H qui a suivi cela à Bercy puisqu'il fait partie d'un groupe de travail au niveau national et nous avons été cités en exemple à de nombreuses reprises par le Ministère des Finances pour la façon avec laquelle nous avons mené ici avec nos services, avec le trésorier payeur municipal et ses services, toutes ces opérations concernant l'euro.

C'est vrai aussi qu'au niveau du CCAS, au niveau des personnes âgées, nous avons été très sensibilisés à cela par notre amie la Secrétaire d'Etat aux personnes âgées qui est venue à Besançon nous parler de ces problèmes-là. C'est vrai que si ce changement de monnaie va être compliqué pour Mme CASENOVE, il le sera encore plus pour ces personnes âgées. Et c'est cela qui va être récompensé par une Marianne d'Or, c'est quelque chose d'important dont nous serons très fiers une fois encore. Monsieur BONNET, vous vous réjouissez je pense ?

M. Pascal BONNET : Bien sûr, je me réjouis. Je vous fais un cavalier rapide européen. J'avais déjà soulevé la question dans le passé, nous n'avons de jumelage avec des villes de l'Union Européenne, qu'avec un certain nombre de pays mais pas avec des pays importants, historiquement liés à la ville comme l'Espagne. Envisage-t-on de développer des relations inter-nationales en vue de jumelages avec d'autres villes issues de nations de l'Union Européenne ?

M. LE MAIRE : Nous avons déjà un certain nombre de villes jumelées et j'ai donné au niveau des jumelages à Jacqueline PANIER et à Sébastien MAIRE comme priorité de privilégier les échanges économiques, les échanges universitaires, les échanges aussi au niveau du CCAS puisqu'il y a des actions de formation. Je crois qu'il faut qu'il y ait quelque chose derrière ces échanges-là. C'est toujours très sympathique d'être reçu dans une ville jumelle, généralement ça se passe très bien mais je crois qu'on n'est pas dans une période où on peut aller «faire du tourisme». Je ne vais pas vous citer toute la liste des villes jumelées mais il y en a au moins une dizaine, peut-être plus. Pour l'instant nous n'avons pas de nouveau jumelage en perspective si ce n'est, mais là ce n'est pas en Europe, avec Charlotteville aux Etats-Unis parce qu'il se trouve que le nouveau Maire de cette ville va venir prochainement à Besançon à titre tout à fait personnel mais bien entendu je vais me faire un plaisir de le recevoir. La Ville de Charlotteville ressemble beaucoup à Besançon puisqu'elle a une université qui est de la taille de celle de Besançon et qu'elle a une spécialité, les microtechniques. Il nous paraît donc important qu'actuellement nous puissions développer des échanges universitaires, des échanges économiques, des échanges au niveau des laboratoires avec une ville qui a un profil proche du nôtre. On en reparlera puisque pour l'instant il n'y a rien de décidé et c'est bien entendu le Conseil Municipal qui décidera souverainement, mais là je vous le redis ce serait travail social, économie, laboratoire, université, recherche et culture. Bien sûr après il peut y avoir aussi d'autres échanges.

Mais nous avons, vous l'avez compris, la volonté de ne pas multiplier les jumelages à l'excès parce qu'il faut quand même que l'Adjointe aux relations internationales et l'Adjoint chargé de la coopération décentralisée restent un peu à Besançon, qu'ils ne soient pas toujours dans des avions... c'est une boutade car ils ne bougent pas beaucoup ! Pour l'instant, je ne me suis pas encore déplacé dans nos villes jumelées car je considère que j'ai beaucoup de travail à faire ici mais j'irai certainement un jour.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Je voudrais répondre à Pascal BONNET dont les convictions européennes ne sont pas mises en doute. Simplement je crois qu'il faut qu'on prenne l'habitude de considérer que les relations avec les 14 autres pays qui sont actuellement dans l'Union sont maintenant des relations intérieures et qu'on aurait intérêt à travailler davantage sur de la coopération décentralisée, c'est-à-dire qu'on ait un maximum de relations avec les villes européennes, non seulement celles-ci, mais celles des 12 pays qui bientôt vont adhérer. On a un passeport commun, on a une citoyenneté commune depuis le traité de Maastricht, donc je crois qu'il ne faudrait plus considérer cela comme étant l'étranger.

M. LE MAIRE : Madame CASENOVE, vous êtes d'accord ?

M. Jean ROSSELOT : Juste un petit mot pour rebondir sur ce que vient de dire Jean-Claude CHEVAILLER et ce que vous avez dit Monsieur le Maire, petit flash simplement, l'étranger c'est aussi la Suisse et pourtant c'est tout près de chez nous, si l'on se place dans la logique européenne. En terme de microtechnique, cela coûterait moins cher parce que c'est moins loin d'essayer déjà de donner du contenu à notre jumelage avec Neuchâtel par exemple. Il y a tout à repenser et l'exemple de Neuchâtel est typique, capitale des microtechniques, de la micromécanique. Quel contenu a-t-on de ce point de vue-là parce que le jumelage a été traité de manière très conviviale et pas de manière approfondie ? A quoi ça sert d'aller aux Etats-Unis chercher des microtechniques alors qu'on en a à côté qu'on néglige ? Il n'y a pas de politique de valorisation des jumelages, c'est convivial mais c'est tout.

M. LE MAIRE : Mon Cher Monsieur ROSSELOT, si vous me permettez de parler je vais vous dire que c'est faux puisque vendredi dernier le Maire de Besançon et l'Adjoint à l'Economie ont organisé une rencontre économique au plus haut niveau avec les maires de Neuchâtel, du Locle, de la Chaux-de-Fond. Cette journée s'est tenue à l'ENSMM ; nous avons présenté nos atouts, TEMIS, nos laboratoires. Nous avons fait venir des industriels suisses de la Chaux-de-Fond, de Neuchâtel, le responsable du développement économique du canton de Vaux, la responsable du développement économique de la Ville de Neuchâtel, Mme JEANNERET, la responsable du développement économique de la Chaux-de-Fond, un autre responsable qui s'appelle M. PAOLINI de Neuchâtel, les entreprises suisses et bisontines comme Breitling, Audemar Piguet et nous avons travaillé toute la journée pour aller dans le sens de ce que vous dites. Cela a été évoqué en commission de développement économique et je suis surpris que vous n'en soyez pas informé. Nous avons bien entendu des échanges très fréquents avec la Suisse, entre autres avec Neuchâtel. Pourquoi ? D'abord nous avons la même langue donc c'est plus facile, ensuite c'est à 100 km de Besançon mais ce n'est pas parce que vous ne le savez pas Monsieur ROSSELOT que ça ne se fait pas. Cette rencontre s'est donc déroulée à l'Institut de Productique ; il y avait une cinquantaine de personnes qui toutes ont été satisfaites. Cela a permis à des industriels bisontins de rencontrer des chargés du développement suisse et encore plus fabuleux, ça a permis à des industriels bisontins de se rencontrer entre eux et il y a eu un échange d'affaires, je m'en souviens bien, chez MMT (Moving Magnet Technologies) à Planoise où une entreprise de mécanique a trouvé un marché là-bas en disant : moi je travaille pour votre société en Suisse mais je ne savais pas que vous étiez implanté à Besançon. Les échanges économiques avec la Suisse existent donc, Eric ALAUZET pourra peut-être vous le dire, il était encore aujourd'hui encore à Neuchâtel. Bien sûr on ne vous informe pas chaque fois qu'on se déplace.

M. Jean ROSSELOT : Si vous donnez du contenu dans le domaine des microtechniques à ce jumelage avec Neuchâtel depuis 8 jours, c'est bien.

M. LE MAIRE : Mais non, essayez de positiver un peu !

M. Jean ROSSELOT : On a tout à gagner de l'atout frontière et on ne l'utilise pas assez.

M. LE MAIRE : Mais je ne dis que cela !

M. Jean ROSSELOT : Suggestion constructive : là plus que nulle part ailleurs, il faut créer des synergies entre collectivités territoriales. Le Conseil Général a un Monsieur coopération transfrontalière, le Conseil Régional vous le savez a une Communauté de Travail du Jura, d'ailleurs les rapports entre l'Ecole Nationale Supérieure des Mécaniques et des Micro- techniques et l'Ecole d'Ingénieurs du Locle sont partis de là via la ville. Si les autres présidents de collectivités ne le font pas, vous me direz que je suis bien placé pour le faire savoir...

M. LE MAIRE : Mais on le fait.

M. Jean ROSSELOT : C'est le pouvoir de l'exécutif d'une grande collectivité comme la Ville de Besançon de susciter, de mobiliser ses collègues chefs d'exécutif des autres collectivités territoriales car je crois qu'en matière de coopération transfrontalière, l'Etat s'y met aussi en créant une commission, vous n'êtes pas sans l'ignorer, de coopération transfrontalière. Je pense qu'on a intérêt à additionner nos énergies parce que les gens que vous avez reçus vont être sollicités un jour par la Région, puis un autre jour par le Conseil Général.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, comprenez que nous le faisons, je vais vous donner un autre exemple de coopération.

M. Jean ROSSELOT : Je ne parle pas de coopération, je parle des synergies.

M. LE MAIRE : Suite à des échanges que j'ai eus avec sa présidente, l'Université de Franche-Comté vient d'établir un document trilingue à destination des entreprises. J'ai signé comme Président de TEMIS la semaine dernière l'achat de 6 000 exemplaires de cette brochure en anglais et en allemand. Nous participons et nous mettons en place des opérations communes. Qu'il faille ensuite développer effectivement des opérations de promotion communes entre l'Agglomération de Besançon qui a la responsabilité du développement économique et puis les autres assemblées comme le Conseil Régional, je suis d'accord. Je vais vous dire Monsieur ROSSELOT, il y a quelqu'un ici qui est remarquablement placé pour cela, qui s'appelle Jean ROSSELOT parce qu'il est au Conseil Régional et il est membre de la commission des jumelages. Alors dites-le en commission.

M. Jean ROSSELOT : C'est bien pour cela que je vous le dis mais j'en appelle au chef d'exécutif des collectivités.

M. LE MAIRE : Le chef vous a dit qu'il le faisait. Il a peut-être oublié de vous prévenir mais c'est paru dans l'Est Républicain. Il y a eu le soir aussi une déclaration à la pépinière d'entreprises. Il y a quand même 950 personnes qui y travaillent, vous avez pu voir le compte rendu et les Suisses sont venus à la pépinière d'entreprises.

Le patron de Breitling France a d'ailleurs expliqué à ses collègues suisses pourquoi il était venu à Besançon. M. CORNU, le patron de CORNU SA à Fontain qui fait des biscuits a expliqué le midi au repas pourquoi il s'était installé à Besançon, pour la proximité de l'autoroute, pour la main-d'oeuvre de qualité, etc. Donc ça on le fait en permanence mais on est peut-être trop modeste c'est vrai et je vais vous demander bientôt de voter à nouveau des crédits en communication parce que nous ne disons pas assez ce que nous faisons. C'est une bonne remarque, je la prends en compte.

M. Sébastien MAIRE : Un petit mot sur la Suisse ; il y a aussi une autre personne qui est bien placée pour initier des coopérations, c'est le Président de la Communauté de Travail du Jura, alors je ne sais pas si c'est encore vous Monsieur ROSSELOT mais il n'y a pas si longtemps vous en étiez co-président et je crois que la CTJ est un organisme qui peut aussi avoir un rôle d'impulsion et de sollicitation des différentes collectivités.

Je voulais juste peut-être dire qu'il se passe déjà beaucoup de choses au niveau de l'international à Besançon et qu'on n'a pas à rougir de cela, que le fait que Besançon soit aussi au centre de l'Europe, c'est une situation géographique très intéressante et qu'avec l'Europe classique on a des relations économiques, universitaires, culturelles avec l'Italie, avec la Finlande, avec l'Angleterre et qu'on n'oublie pas pour autant la solidarité, on est dans des pays qui aspirent à rentrer dans la Communauté Européenne comme la Pologne et la Roumanie, à essayer de moderniser leurs collectivités pour entrer dans la Communauté Européenne.

M. LE MAIRE : C'était vraiment un sacré cavalier, à partir de la Marianne d'Or effectivement, parce qu'on était quand même parti sur des opérations de risque de taux. C'est plus qu'un cavalier, c'est vraiment le grand écart mais c'est quand même important. Pour ceux qui font des cavaliers vous savez que les 4, 5 et 6 octobre il y a la semaine nationale de l'attelage à Besançon !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité, un Conseiller s'abstenant.

Récépissé préfectoral du 11 octobre 2001.